



# DOSSIER DE PRESSE

Transfert de la compétence  
gaz de la Ville de Mulhouse à  
Territoire d'Énergie Alsace

Jeudi 23 juin à 11h  
à la Mairie de Mulhouse - salle 119

## CONTACT PRESSE

Nina OUMEDJKANE

Tél. : 03 89 32 59 92 / Port. : 06 29 68 13 46

# SOMMAIRE

03

Introduction

04

Approbation de la révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Rhin.

05

Le Syndicat Territoire d'Énergie Alsace : un partenaire incontournable.

06

Mulhouse relève le défi de la transition énergétique



## Introduction

La Ville de Mulhouse a voté, par délibération du 10 novembre 2021, le transfert à Territoire d'Énergie Alsace de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz. Ce jeudi 23 juin, Territoire d'Énergie Alsace et GRDF signent un avenant au contrat de concession de la Ville de Mulhouse, officialisant ce transfert de compétence.

# Approbation de la révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Rhin

Conformément aux statuts du Syndicat Territoire d'Énergie Alsace, la compétence gaz, peut être transférée au Syndicat par une commune au cours de son existence. Aujourd'hui, avec l'adhésion de la Ville de Mulhouse, la totalité des communes membres du Syndicat, et desservies en gaz naturel par GRDF, ont transféré leur compétence gaz à Territoire d'Énergie Alsace.

Propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution de gaz situé sur son territoire, le Syndicat mandate chaque année un bureau spécialisé qui procède à un contrôle global afin de s'assurer de la bonne qualité de desserte.

Ainsi, la Ville de Mulhouse a choisi de bénéficier de l'expertise de Territoire d'Énergie Alsace dans le cadre du contrôle de concession, qui constitue son cœur de métier. Ce transfert, effectif depuis le 1er janvier 2022, permettra un suivi particulier du réseau de gaz mulhousien, pour une meilleure gestion des travaux et des investissements.

Par ailleurs, dans le cadre des négociations entre Territoire d'Énergie Alsace et GRDF, pour le renouvellement anticipé du cahier des charges de concession, la Ville de Mulhouse a choisi de s'adosser au Syndicat pour préparer au mieux les nécessaires adaptations de son réseau de distribution de gaz naturel à la transition énergétique.

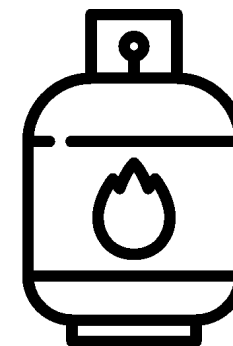
## Qu'est-ce qu'une délégation de service public « Gaz » ?

Les collectivités territoriales, ou regroupement de collectivités, sont les autorités organisatrices et responsables de la distribution de l'énergie à l'échelle locale. Propriétaire du réseau, elles en confient à GRDF la prise en charge via un contrat de concession.

Ainsi une commune délègue à GRDF, la construction, l'exploitation et le développement des réseaux de distribution de gaz naturel, donnant aux habitants et aux entreprises, accès à une énergie compétitive et respectueuse de l'environnement, tout en garantissant un haut niveau de sécurité des biens et des personnes.

Au travers cette concession, GRDF s'engage à exploiter les 273 km de réseau de gaz de la ville de Mulhouse, dans des conditions optimales afin de garantir un service public de qualité pour ses 31 500 clients.

Le Syndicat Territoire d'Énergie Alsace est quant à lui propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution de gaz situé sur son territoire.



# Le Syndicat Territoire d'Énergie Alsace : un partenaire incontournable.

Le Syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin a été créé en 1997 à l'initiative de l'Association des Maires du Haut-Rhin. La Ville de Mulhouse y a adhéré au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le Syndicat s'étant doté dans l'intervalle de la compétence gaz, il est dénommé en 2016 Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, avant de s'appeler en 2022 Territoire d'Énergie Alsace.

Le Syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz sur le territoire des collectivités membres. En matière d'énergie électrique et d'énergie gazière, le Syndicat a notamment pour objet :

- d'exercer en lieu et place des collectivités membres, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- d'organiser les services nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et la meilleure exploitation de la distribution d'électricité et de gaz des collectivités membres ;
- de mettre en commun les moyens humains, techniques et financiers dans les domaines liés à la distribution publique d'électricité et de gaz.



# Mulhouse relève le défi de la transition énergétique

*En 2021, 20 GWh de gaz vert « made in agglomération » ont été injectés dans les réseaux de gaz pour alimenter l'équivalent de 5 % de la consommation résidentielle de Mulhouse. Avec le développement de la méthanisation, ce chiffre est en constante progression.*

## Le gaz vert, une énergie locale et renouvelable essentielle au mix énergétique

Le mix énergétique français évolue afin de répondre aux enjeux de transition écologique et de tendre vers l'objectif national de neutralité carbone à horizon 2050.

**Le gaz représente aujourd'hui 16 % du mix énergétique français et couvre 42 % des consommations de chauffage et jusqu'à 50%** lors des pointes des derniers hivers froids (les besoins énergétiques sont 5 fois plus élevés l'hiver en raison notamment de la consommation d'énergie nécessaire pour le chauffage).

La grande flexibilité du gaz et sa capacité de stockage importante, lui permettent d'assurer un rôle essentiel dans le mix énergétique d'aujourd'hui et de demain.

Avec l'essor du gaz vert, 100% local et renouvelable, le gaz est une énergie d'avenir.

## Les avantages du gaz vert

Produit localement à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires, le gaz vert a les mêmes caractéristiques que le gaz naturel. Il est parfaitement compatible avec les équipements gaz et notamment les chaudières. Il peut être utilisé pour le chauffage, la cuisson, l'eau chaude, ou encore comme carburant renouvelable pour les bus, camions, bennes à ordures ou véhicules utilitaires. On l'appelle alors BioGNV (Bio Gaz Naturel Véhicule). Les bus circulant dans la ville de Mulhouse profitent de ce carburant vert et produit localement.

GRDF a l'ambition d'atteindre **20 % de gaz vert dès 2030** ! L'ADEME estime qu'il est possible d'arriver à 100 % en 2050 dans son étude « Un mix de gaz 100 % renouvelable en 2050 ? ».

Produire du gaz vert répond à de nombreux enjeux : soutenir une agriculture durable, dynamiser les territoires ruraux, créer des emplois locaux non délocalisables et renforcer notre indépendance énergétique.

